

Un point d'apport volontaire adapté et accessible

Dans le cadre de l'adaptation obligatoire des infrastructures aux nouvelles normes de la loi Accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite), la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan a équipé chaque commune d'un point d'apport volontaire PMR.

Ainsi, sur la commune de Merlevenez, le point d'apport volontaire situé Route de Port Louis, devant les ateliers municipaux est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette adaptation a été réalisée par l'installation d'une trappe supplémentaire, sur chaque colonne, située à une hauteur accessible en fauteuil.



La liste des emplacements des colonnes à verre, papier et vêtements sur la commune est visible sur <http://www.ccbbo.fr/tri-verre.html>



Les colonnes PMR à Merlevenez